



ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : 13

NOMBRE DE PRESENTS : 11

NOMBRE DE VOTANTS : 11

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 6 février à 11h00, le Conseil d'Administration légalement convoqué le vendredi 30 janvier, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jérôme STEFFE, Président.

PRESENTS : Mesdames BINET – REMIGI – MOREIRA – FERRARO – POUDENS
Messieurs STEFFE – VIGNES – FOUCAUD – THOMAS – FLEURIOT – PILLET

ABSENTS EXCUSES :

Madame ACQUIER
Monsieur PUJO

La convocation du Conseil d'Administration a été affichée au Centre Communal d'Action Sociale conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès verbal de la réunion du 12 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SEANCE DU 06 FÉVRIER 2026

N°1/1

OBJET : CRÉATION D'UNE ÉPICERIE SOCIALE PORTÉE PAR LE CCAS - AUTORISATION

Madame REMIGI expose,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-4 et suivants,

Vu les missions légales du CCAS en matière de prévention et de développement social sur le territoire communal,

Considérant l'augmentation des situations de précarité financière et alimentaire constatées sur le territoire de la commune,

Considérant la nécessité de mettre en place un dispositif favorisant l'accès à une alimentation de qualité pour les ménages en difficulté, tout en s'inscrivant dans une démarche d'accompagnement social global,

Considérant que le projet d'épicerie sociale constitue un outil d'insertion sociale, de lutte contre l'exclusion et de soutien aux parcours d'autonomie des bénéficiaires,

Considérant que cette épicerie sociale reposera sur un principe de participation financière des bénéficiaires; adaptée à leurs ressources, et sera assortie d'un accompagnement social individualisé ;

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Fait siennes les conclusions de Madame REMIGI
- Décide de créer une épicerie sociale portée par le Centre Communal d'Action Sociale destinée aux habitants de la commune.
- Dit que les modalités de fonctionnement, d'admission des bénéficiaires et de tarification feront l'objet d'un règlement et de décisions spécifiques.
- Dit que les crédits nécessaires au fonctionnement de l'épicerie sociale seront inscrits au budget du CCAS.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Secrétaire de séance



Géraldine MEILLON

Le Président du CCAS,
Maire de CESTAS



Jérôme STEFFE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SEANCE DU 06 FÉVRIER 2026
N°1/2.

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DU CCAS DE SIGNER LES CONVENTIONS AVEC ANDES – GALAS ET LA BANQUE ALIMENTAIRE DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE L'ÉPICERIE SOCIALE.

Madame REMIGI expose,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-4 et suivants,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le projet de création d'une épicerie sociale sur le territoire communal, porté par le CCAS,

Considérant que le CCAS s'est engagé dans un projet de création d'une épicerie sociale visant à favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour les ménages en situation de précarité, tout en contribuant à leur accompagnement social ;

Considérant que, pour assurer l'approvisionnement et le bon fonctionnement de cette épicerie sociale, il est nécessaire de conclure des conventions de partenariat avec les organismes suivants :

- l'Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires (ANDES) ;
- le Groupement des Acteurs Locaux de l'Alimentation Solidaire (GALAS) ;
- la Banque Alimentaire ;

Considérant que ces conventions définissent notamment les modalités de partenariat, d'approvisionnement, de fonctionnement et les engagements respectifs des parties ;

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Fait siennes les conclusions de Madame REMIGI
- Autorise le Président du CCAS à signer les conventions de partenariat avec l'ANDES, GALAS et la Banque Alimentaire dans le cadre de la création et du fonctionnement de l'épicerie sociale du CCAS.
- Autorise le Président du CCAS à signer tous documents afférents à ces conventions et nécessaires à leur exécution.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Secrétaire de séance


Géraldine MEILLON



Le Président du CCAS,
Maire de CESTAS

Jérôme STEFFE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SEANCE DU 06 FÉVRIER 2026
N°1/3

OBJET : ORIENTATIONS GENERALES POUR LE BUDGET PRIMITIF ET LE BUDGET ANNEXE 2026 -
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Président expose,

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe, est venue modifier les modalités d'organisation du débat d'orientations budgétaires.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales du CCAS pour son projet de budget primitif 2026 et son budget annexe du service de maintien à domicile sont précisément définies dans le rapport présenté en annexe, lequel constitue le support du rapport d'orientations budgétaires 2026 du CCAS.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation des orientations budgétaires du CCAS pour 2026 annexé à la présente,

- Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2026 au regard du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération,
- Charge le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Secrétaire de séance



Géraldine MEILLON

Le Président du CCAS,

Maire de CESTAS



Jérôme STEFFE

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

I. Contexte général : situation économique et sociale

○ Au niveau mondial :

L'économie mondiale reste résiliente mais freinée par les tensions commerciales, les conflits et une croissance potentielle plus faible. La croissance mondiale attendue en 2026 se situe autour de 3 %, avec un léger ralentissement par rapport aux années précédentes. Les écarts restent marqués entre États-Unis, Europe, Chine et grands pays émergents. La désinflation se poursuit, mais l'inflation des services et des salaires ralentit plus graduellement. Les banques centrales baissent les taux de manière prudente et progressive. Le coût du financement se normalise lentement, mais la dette publique et privée reste élevée. Les principaux risques macro proviennent de chocs commerciaux (tarifs, restrictions, sanctions).

Les prix de l'énergie et des matières premières restent volatils (gaz, pétrole), mais une tendance baissière des matières premières est attendue en 2026. Cela réduit la pression inflationniste.

La guerre en Ukraine demeure un facteur d'instabilité pour l'énergie, la sécurité et les dépenses publiques. Les sanctions internationales continuent de remodeler les flux commerciaux mondiaux.

Dans le secteur du commerce et de l'industrie, les tensions tarifaires entre grandes puissances entretiennent l'incertitude des entreprises.

Les événements climatiques extrêmes augmentent les coûts d'assurance, d'infrastructures et d'alimentation. Les investissements nécessaires pour la transition énergétique restent importants.

○ Zone Euro :

L'environnement économique des collectivités territoriales françaises s'inscrit dans un cadre européen structurant. Les États membres de la zone euro sont soumis à des règles communes de coordination budgétaire visant à assurer la soutenabilité des finances publiques, la maîtrise des déficits et la réduction progressive de l'endettement.

La réforme récente de la gouvernance budgétaire européenne renforce la planification pluriannuelle des finances publiques nationales. Cette orientation se traduit par une vigilance accrue sur les dépenses publiques, pouvant indirectement influencer les concours financiers versés aux collectivités territoriales.

Par ailleurs, la fin progressive des dispositifs exceptionnels de relance mis en place après la crise sanitaire (fonds européens de relance) limite à moyen terme les ressources budgétaires supplémentaires dont pouvaient bénéficier les investissements publics locaux.

La croissance économique de la zone euro demeure modérée. L'activité progresse faiblement, soutenue principalement par la consommation intérieure et les services. Les perspectives restent positives mais limitées, sans accélération marquée.

L'inflation s'est nettement repliée par rapport aux pics observés en 2022-2023 et se rapproche de la cible de stabilité des prix. Cette normalisation améliore la visibilité économique mais ne supprime pas totalement les tensions sur certains coûts (énergie, services, prestations).

La Banque centrale européenne maintient une politique monétaire prudente. Les conditions de financement se stabilisent mais demeurent plus exigeantes que durant la période de taux très bas. Les projets d'investissement publics doivent ainsi intégrer un coût du capital plus élevé et une gestion prudente de l'endettement.

Les services constituent le principal moteur de l'économie de la zone euro et représentent la majorité de la valeur ajoutée et de l'emploi. Ils englobent notamment le commerce, le transport, la logistique, le tourisme, l'hébergement-restauration, les services aux entreprises, la santé et les services publics.

Une consommation prudente ou un ralentissement du marché du travail peut donc rapidement se traduire par un ralentissement de l'activité tertiaire.

L'industrie demeure un pilier essentiel, notamment dans les pays à forte tradition manufacturière. Elle joue un rôle déterminant pour l'exportation, l'innovation et l'emploi qualifié.

Toutefois, elle est confrontée à plusieurs défis :

- concurrence internationale accrue ;
- coûts énergétiques plus élevés ;
- cycles d'investissement plus lents ;
- incertitudes géopolitiques.

Ces facteurs expliquent une croissance industrielle parfois irrégulière et sensible aux chocs extérieurs.

Même si sa contribution au PIB global reste limitée, l'agriculture conserve une importance stratégique. Elle structure l'économie de nombreux territoires ruraux et alimente des filières agroalimentaires majeures. Elle contribue néanmoins à la sécurité alimentaire et au dynamisme économique local dans certaines régions.

○ France :

La croissance française demeure modérée, autour de +1 %. L'activité progresse lentement, principalement portée par la consommation intérieure. Cette dynamique implique une progression limitée des bases fiscales locales.

L'inflation est revenue à un niveau modéré (environ 1 à 2 %). Les hausses de prix sont moins marquées que lors des années précédentes, ce qui limite la pression sur les dépenses communales indexées, mais ne supprime pas totalement les tensions sur l'énergie, les contrats et les services. Le taux de chômage reste relativement élevé. Cette situation peut peser sur la consommation locale et sur certaines recettes fiscales, tout en augmentant la demande sociale adressée aux collectivités.

Les ménages conservent un niveau d'épargne élevé et restent prudents. L'investissement des entreprises progresse faiblement. Ce climat attentiste se traduit par une évolution mesurée de l'activité économique locale.

Les finances publiques françaises demeurent contraintes, avec un déficit important et une dette élevée. L'État poursuit un objectif de redressement budgétaire, ce qui limite ses marges de manœuvre pour accroître les dotations aux collectivités.

Les conséquences pour le bloc communal sont principalement :

- la pression sur les concours financiers de l'État
- la stabilité voire la modération des dotations
- la nécessité de prioriser les investissements
- le renforcement de l'autofinancement et de la maîtrise des dépenses

○ En Nouvelle-Aquitaine :

La Nouvelle-Aquitaine constitue l'une des principales régions économiques françaises. Elle figure parmi les premières régions en termes de produit intérieur brut et bénéficie d'un tissu productif diversifié associant industrie, agriculture, agroalimentaire, services aux entreprises, tourisme et filières technologiques.

L'activité économique régionale évolue dans un contexte de croissance modérée, en cohérence avec la situation nationale. Les entreprises signalent une demande prudente et des carnets de commandes encore limités, même si certains secteurs industriels affichent des perspectives d'amélioration progressive.

Le marché du travail demeure relativement résilient avec un taux de chômage légèrement inférieur à la moyenne nationale. Cette situation contribue à soutenir le revenu des ménages et la consommation locale, mais reste sensible aux évolutions conjoncturelles nationales.

La région présente plusieurs atouts structurels :

- une forte diversification sectorielle ;
- un tissu industriel présent (aéronautique, agroalimentaire, équipements) ;
- une attractivité résidentielle et touristique importante ;
- une dynamique de création d'entreprises.

Toutefois, certaines fragilités subsistent, notamment dans le secteur de l'artisanat et des petites entreprises, confrontées à des coûts croissants et à une demande plus hésitante.

Le contexte économique régional et départemental demeure globalement favorable mais modéré. La Nouvelle-Aquitaine et la Gironde disposent d'atouts structurels solides (diversification, attractivité, tourisme, emploi), tout en restant exposées aux incertitudes économiques nationales.

○ Au niveau local :

La commune dispose d'un tissu productif diversifié associant activités industrielles, logistiques, artisanales, commerciales et de services. Plusieurs zones d'activités structurantes accueillent des entreprises de dimension régionale et nationale, générant de nombreux emplois et contribuant à la base fiscale locale.

Cette diversité constitue un facteur de résilience face aux cycles économiques. Elle soutient l'emploi local, les recettes fiscales et la vitalité commerciale.

Toutefois, comme l'ensemble du territoire girondin, la commune de Cestas reste exposée :

- au ralentissement conjoncturel national,
- à la prudence des ménages dans leurs dépenses,
- à l'augmentation des coûts énergétiques et de fonctionnement pour les entreprises.

Les niveaux de revenus médians des habitants sont relativement supérieurs à la moyenne nationale et départementale, traduisant une population plutôt stable économiquement. Le taux de ménages imposables est plutôt élevé.

La précarité sociale demeure globalement contenue, mais certaines catégories (personnes âgées isolées, ménages modestes, jeunes ménages accédants) nécessitent un accompagnement ciblé.

2/ Analyse des résultats provisoires du compte administratif 2025

section par section

Pour rappel, les éléments financiers de notre budget se répartissent sur deux budgets

- un budget principal qui correspond à l'ensemble des recettes et dépenses liées à l'aide sociale et au fonctionnement des deux résidences autonomie pour personnes âgées

- un budget annexe qui concerne le service de maintien à domicile

Nous vous présentons les résultats provisoires de l'exécution de l'exercice 2025 qui sont encore en cours de vérification et fiabilisation par les services du comptable public.

Budget Principal

Section de Fonctionnement

Nous terminerons l'exercice 2025 avec un léger déficit apparent de 91 554,10 € et un excédent final de 204 252,72 € (avec la prise en compte du résultat de fonctionnement excédentaire 2024 reporté de 295 806,82 €).

Les recettes

Chapitres	Prévisions	Réalisations
013 Atténuations de charges	1 200,00 €	5 007,25 €
70 Produits des services	90 000,00 €	87 910,81 €
74 Dotations et participations	27 000,00 €	32 793,16 €
75 Autres produits de gestion courante	1 183 883,00 €	1 187 775,01 €
77 Produits exceptionnels	2 000,00 €	€
78 Reprise sur provisions	200,18 €	195,44 €
<i>Sous-total</i>	1 304 283,18 €	1 313 681,67 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	295 806,82 €	295 806,82 €
Total	1 600 090,00 €	1 609 488,49 €

L'exécution des recettes de fonctionnement a été conforme aux prévisions.

Nous rappelons que depuis 2024 et la mise en place de la nomenclature M57, la subvention versée par la commune de rattachement est comptabilisée au chapitre 75 et non plus au chapitre 74.

Les dépenses

Chapitres	Prévisions	Réalisations
011 Charges à caractère général	509 300,00 €	437 974,76 €
012 Charges de personnel	645 447,00 €	572 233,83 €
65 Autres charges de gestion courante	417 883,00 €	370 207,61 €
66 Charges financières	0,00 €	€
67 Charges exceptionnelles	1 800,00 €	€
68 Provisions pour créances douteuses	800,00 €	€
023 Virement à la section d'investissement	0,00 €	
042 Opérations d'ordre (dont amortissements)	24 860,00 €	24 819,57 €
Total	1 600 090,00 €	1 405 235,77 €

Au chapitre 011, dans l'attente de la conclusion d'un nouvel accord de financement de travaux de rénovation avec le bailleur ENEAL, le montant du loyer à reverser reste minoré en 2025.

Le chapitre 012 des dépenses de personnel a enregistré la hausse de 3 points du taux de cotisation patronale de la CNRACL. Les remplacements ou recrutements prévus au budget 2025 n'ont pas tous été effectués en année pleine. Ils sont ajustés en fonction des besoins et de l'absentéisme.

Le chapitre 65 a enregistré la subvention au budget annexe de maintien à domicile pour un montant de 359 800 €.

Section d'investissement

Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt sur le budget principal en 2025.

Des dépôts de garantie ont été recouverts à hauteur de 2 633,63 € et reversés aux familles à hauteur de 2 216,88 € lors des entrées et départs des deux résidences autonomie.

Un nettoyeur haute pression a été acquis pour assurer l'entretien des deux résidences autonomie.

Les recettes

Chapitres	Prévisions	Réalisations	Reports
10 Dotations fonds divers réserves	3 000,00 €	3 448,19 €	
13 Subventions d'équipement	0,00 €	1 000,00 €	
16 Emprunts et dettes assimilées	2 402,20 €	2 633,63 €	
27 Immobilisations financières	1 000,00 €	0,00 €	
021 Virement section de fonctionnement	0,00 €		
040 Opérations d'ordre (amortissements)	24 860,00 €	24 819,57 €	
Sous-total	31 262,20 €	31 901,39 €	
001 Résultat d'investissement reporté	101 137,80 €	101 137,80 €	
Total	132 400,00 €	133 039,19 €	

Les dépenses

Chapitres	Prévisions	Réalisations	Reports
16 Emprunts	3 200,00 €	2 216,88 €	
20 Immobilisations incorporelles	3 900,00 €	0,00 €	
21 Immobilisations corporelles	120 000,00 €	1 067,76 €	6 516,00 €
23 Immobilisations en cours	3 300,00 €	0,00 €	
27 Immobilisations financières	2 000,00 €	0,00 €	
Total	132 400,00 €	3 284,64 €	6 516,00 €

Nous terminerons l'exercice 2025 avec un léger excédent d'investissement de 28 616,75 € (31 901,39 € - 3 284,64 €).

Avec la reprise du résultat reporté 2024 excédentaire de 101 137,80 € nous devrions parvenir à un excédent final de la section d'investissement de 129 754,55 €.

Budget annexe de maintien à domicile**Section de Fonctionnement**

Nous terminerons l'exercice 2025 avec un léger excédent de 142 233,63 €, ce qui nous donne un résultat final de 132 480,84 € (compte tenu du résultat de fonctionnement déficitaire 2024 reporté de 9 752,79 €).

Les recettes

Chapitres	Prévisions	Réalizations
017 Produits de la tarification	479 105,00 €	534 094,10 €
018 Autres produits relatifs à l'exploitation	459 636,00 €	469 954,46 €
019 Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €	0,00 €
Sous-total	938 741,00 €	1 004 048,56 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	€	
Total	938 741,00 €	1 004 048,56 €

Les dépenses

Chapitres	Prévisions	Réalizations
011 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	25 950,00 €	25 912,86 €
012 Dépenses afférentes au personnel	855 738,00 €	794 083,93 €
016 Dépenses afférentes à la structure	47 300,21 €	41 818,14 €
Sous-total	928 988,21 €	861 814,93 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	9 752,79 €	9 752,79 €
Total	938 741,00 €	871 567,72 €

Section d'investissement

Nous terminons l'exercice 2025 avec un excédent d'investissement de 605,00 €, et un excédent final de 3 182,14 € compte tenu du résultat reporté excédentaire de 2 577,14 €.

Les recettes

Chapitres	Prévisions	Réalizations	Reports
10 Dotations fonds divers réserves		€	
28 Amortissement des immobilisations	822,86 €	605,00 €	
49 Provisions pour créances douteuses	800,00 €	€	
Sous-total	1 622,86 €	605,00 €	
001 Résultat d'investissement reporté	2 577,14 €	2 577,14 €	
Total	4 200,00 €	3 182,14 €	

Les dépenses

Chapitres	Prévisions	Réalizations	Reports
21 Immobilisations corporelles	4 200,00 €	0,00 €	
Total	4 200,00 €	0,00 €	

Il n'y a pas eu d'acquisition de matériel en 2025.

3/ Eléments rétrospectifs et prévisionnels pour 2026

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour le budget principal, les recettes de fonctionnement sont constituées :

- de la subvention de la commune de Cestas. Pour mémoire, elle était de 759 883 € en 2025.

Année	Montant de la subvention versée au CCAS
2010	450 000 €
2011	470 000 €
2012	470 000 €
2013	500 000 €
2014	500 000 €
2015	619 200 €
2016	669 200 €
2017	864 000 €
2018	810 000 €
2019	830 000 €
2020	800 000 €
2021	800 000 €
2022	600 000 €
2023	700 000 €
2024	700 000 €
2025	759 883 €

Une subvention d'un montant de 840 000 € sera nécessaire afin d'équilibrer le budget primitif 2026.

- du produit des services (quote-part des redevances funéraires, de la facturation des repas servis dans les résidences autonomie, de la participation des usagers aux animations, du remboursement de frais pour l'entretien de l'extension de la résidence autonomie de Gazinet, la participation des usagers à l'épicerie sociale)
- des loyers des résidences autonomie
- d'une subvention du Conseil Départemental pour le financement des activités en faveur des résidents des RPA dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

CCAS principal	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Redevances funéraires	10 336,69 €	16 124,34 €	13 511,98 €	15 101,36 €	12 616,37 €	15 603,64 €
Produit des repas dans les résidences	66 526,96 €	47 729,65 €	39 921,30 €	57 554,38 €	57 738,61 €	54 133,26 €
Remboursement frais Résidence de Gazinet	12 557,33 €	13 195,24 €	14 238,26 €	15 228,47 €	17 579,96 €	18 173,91 €
Loyers des résidences	362 634,71 €	391 001,15 €	396 818,20 €	417 529,74 €	424 319,01 €	427 670,61 €
Subvention du Département	20 187,90 €	19 833,71 €	20 794,80 €	25 390,77 €	22 580,01 €	32 457,16 €

Pour le budget annexe de maintien à domicile, les recettes de fonctionnement sont constituées :

- de la tarification des prestations effectuées dans le cadre du maintien à domicile (aux usagers, aux mutuelles et caisses de retraite)
- des participations versées par le Conseil Départemental via le Réseau Public Départemental dans le cadre du maintien à domicile

CCAS Maintien à domicile	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Participations des usagers	168 654 €	207 558 €	221 290 €	185 346 €	144 895 €	156 853 €
Participations du Département	299 676 €	267 905 €	304 812 €	344 757 €	324 715 €	377 241 €

- d'une subvention d'équilibre versée par le budget principal (359 800 € en 2025)

Nous tablons sur une hypothèse de baisse des financements du Conseil Départemental et un maintien de la subvention d'équilibre à son niveau de 2025.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges de gestion courante

Les postes principaux sont les suivants :

Le montant de la location de la résidence autonomie du Bourg à verser à la société ENEAL

année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Loyer	144 253 €	144 711 €	97 952 €	49 220 €	45 300 €	56 960,90 €
Charges	22 409 €	22 459 €	23 218 €	21 384,48 €	45 717,96 €	26 283,01 €

Les fluides des deux résidences autonomie (eau, électricité, chauffage)

année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant	90 749 €	90 457 €	88 734 €	120 506 €	139 194 €	115 812 €

Le remboursement à la commune de Cestas des frais de confection des repas

année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant	71 711 €	56 904 €	55 444 €	55 944 €	69 039 €	58 954 €

Les frais de repas des anciens et des colis de Noël

année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant	49 406 €	39 336,94 €	46 177,30 €	53 562,93 €	51 995,06 €	54 694,60 €

Frais de personnel

Frais de personnel	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget principal	467 340,73	389 444,54	490 170,58	535 717,66	581 924,03	572 233,83 €
Budget annexe	667 088,90	643 647,07	760 907,50	875 403,12	933 672,35	794 083,93 €

Les frais de personnel évolueront en 2026 selon les effets suivants :

- l'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) lié à l'évolution des carrières,
- l'effet Noria (balance entre les recrutements et les départs),
- la hausse de 3 points de la cotisation patronale retraite des agents titulaires (CNRACL)
- le renouvellement de la partie Complément Indemnitaire Annuel (CIA) du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique)
- le recrutement sur une année pleine de la coordinatrice de l'épicerie sociale ainsi que le recrutement d'un service civique

Charges financières

Le chapitre 66 est prévu à 6 000 euros, dans le cas où la prévision d'emprunt serait mobilisée pour l'acquisition du matériel nécessaire à l'équipement du futur bâtiment administratif.

Dotation aux amortissements (chapitre 042)

Elle s'élèvera à 66 200 euros en 2025 pour le budget principal et à 650 € pour le budget annexe.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibrera au montant de 244 616 € pour le budget principal et de 4 233 € pour le budget annexe du service de Maintien à domicile.

Dette

L'encours de dette du Centre Communal d'Action Sociale au 1^{er} janvier 2026 est nul.

Dépenses d'investissement

Des crédits seront prévus afin :

- de reverser les cautions lors des départs des résidents (3 600 €)
- d'acquérir un logiciel de gestion intégré des résidences autonomie (21 00 €)
- d'acquérir du mobilier et du matériel pour les espaces de restauration des deux résidences autonomie, pour l'équipement du local dédié à l'épicerie sociale et solidaire et pour l'équipement du futur bâtiment administratif (197 000 €).

Recettes d'investissement

Il n'y aura pas de reversement du Fonds de Compensation pour la TVA car il n'y a pas eu d'acquisitions d'immobilisations effectuées lors de l'exercice 2024 (le FCTVA du CCAS se fonde sur les dépenses réalisées en année n-2).

Des crédits d'emprunts seront ouverts à hauteur de 45 000 € pour financer l'achat des matériels et mobilier.

Avec une subvention municipale de 840 000 €, l'objectif est de stabiliser les crédits de la section de fonctionnement du budget principal autour d'1 607 520 € (hausse de 7 430 € par rapport au Budget primitif 2025).

Concernant le budget annexe de maintien à domicile, la cible de la section de fonctionnement, compte tenu du prévisionnel d'activité déclaré auprès du Réseau Départemental d'Aide à Domicile et des résultats de l'exercice 2025 se rapproche de la somme de 987 491 € (hausse de 48 750 € par rapport au budget primitif 2025).

4/ La politique des ressources humaines

L'analyse ci-dessous est basée sur l'intégralité des dépenses de personnel de la Communauté de Communes et ne se limite pas au chapitre 012.

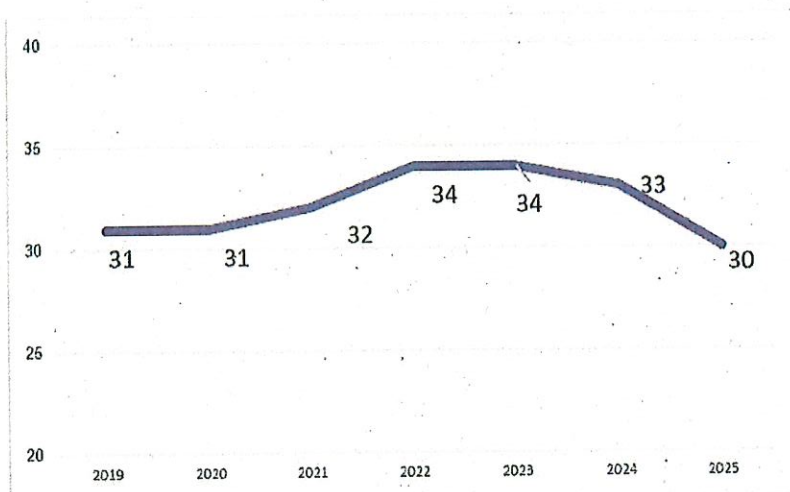
A - Évolution des effectifs et de la masse salariale depuis 2019

1 - Évolution des effectifs

Effectifs au 31/12	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Titulaires	31	31	32	34	34	32	28
Contractuels permanents	0	0	0	0	0	1	2
Emplois non permanents	11	4	7	8	10	8	6
Total	42	35	39	42	44	41	36

Le Centre communal d'action sociale emploie aujourd'hui (au 31 décembre 2025), 30 personnes sur emplois permanents, en quasi-exclusivité des fonctionnaires titulaires (93%). En équivalent temps plein sur les emplois permanents (prise en compte des temps non complets et des temps partiels), le nombre d'agents est de 26,9.

S'ajoute à cet effectif 6 contractuels assurant le remplacement de personnels indisponibles.



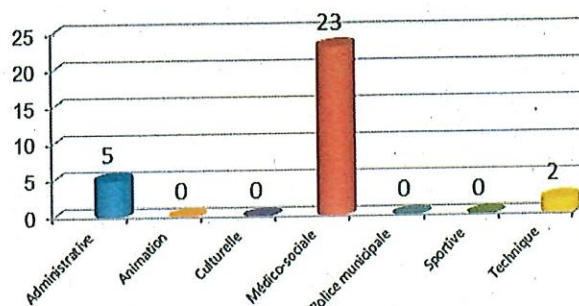
La courbe d'évolution ci-dessus montre une réelle stabilité des effectifs depuis 7 ans, même si la baisse de 2025 (9%) peut s'expliquer par la régularisation de situations médicales anciennes et une relative baisse des plans d'aide sur l'aide à domicile.

L'année 2026 verra néanmoins la création de l'épicerie sociale, au bénéfice des populations fragiles du territoire. La personne chargée de coordonner la gestion et la délivrance des produits, a été recrutée en début d'année et a vocation à être assistée d'un service civique et d'une équipe de bénévoles.

Les mouvements de l'année (7) sur l'effectif permanents sont en augmentation par rapport à 2024 mais restent peu nombreux. On note 2 arrivées et 5 départs, pour un taux de rotation de 11,7%. Les arrivées comprennent une mise en stage et un contrat. Pour les départs, on compte une mutation, une radiation pour raisons médicales et 3 départs à la retraite (dont inaptitude physique).

Répartition par filières

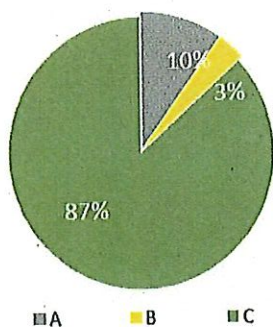
Administrative	5	15,2%
Animation	0	0%
Culturelle	0	0%
Médico-sociale	23	69,7%
Police municipale	0	0%
Sportive	0	0%
Technique	2	6,1%



Comme les années précédentes et compte tenu des missions d'un CCAS, seules 3 des 7 filières territoriales sont représentées.

La filière médico-sociale emploie près de 70% des personnels, principalement pour le service d'aide à domicile (SAD). On retrouve les postes administratifs sur les missions d'encadrement, de gestion financière et administrative. Les postes techniques sont présents au sein des résidences autonomie pour les personnes âgées.

Répartition par catégorie



Âge et ancienneté moyens

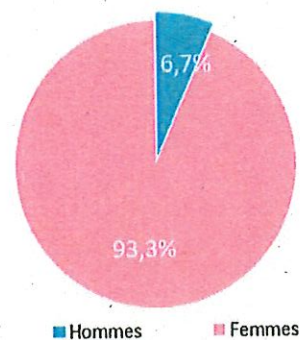
Âge

46 ans 2 mois 19 jours

Ancienneté

12 ans 2 mois 12 jours

Répartition par genre

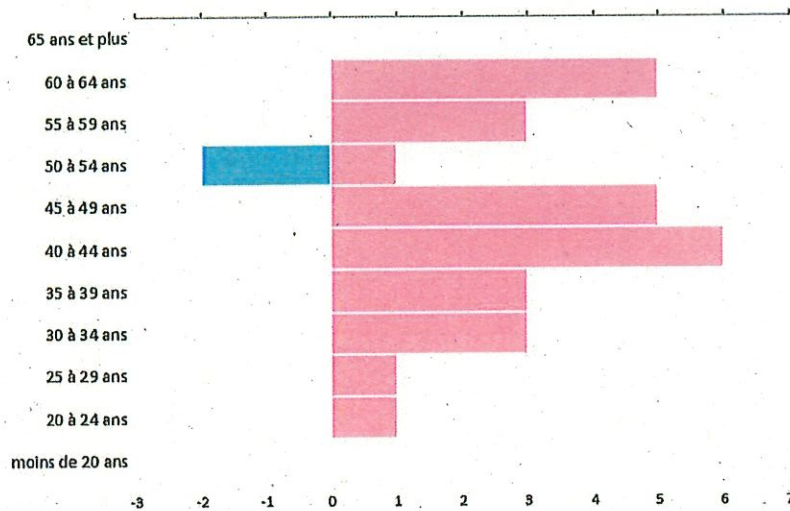


S'agissant de la répartition par catégorie hiérarchique, le CCAS compte 87% d'agents en catégorie C. Les postes d'expertise et d'encadrement restent peu nombreux (3 en catégorie A, et 1 en catégorie B).

La moyenne d'âge est réduite de 6 mois en 2025, à hauteur de la moyenne nationale.

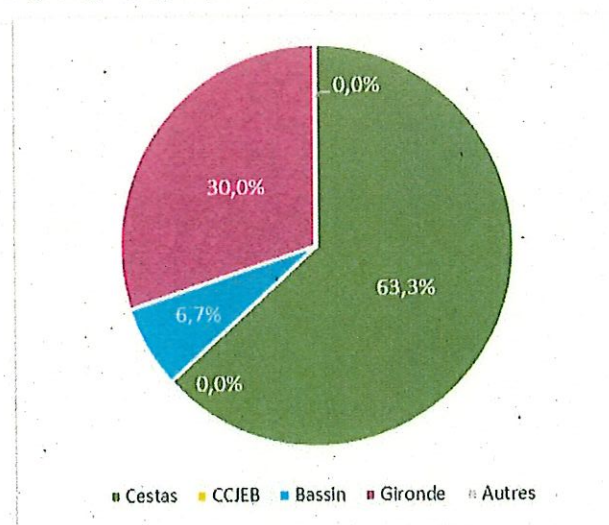
La répartition par genre est complètement déséquilibrée. Les métiers exercés sont essentiellement féminins, surtout au SAD. Le CCAS n'emploie que deux hommes sur des missions techniques et d'encadrement au sein des résidences autonomie.

Pyramide des âges



Outre la faible représentation des hommes, d'ailleurs compris dans une seule tranche d'âge, on peut observer des ruptures nettes entre les tranches d'âge chez les femmes (le faible effectif général rend toutefois l'analyse compliquée). Les deux tranches supérieures (plus de 55 ans) couvrent plus du quart des effectifs. La sur représentation des 40-44 ans est identique à celle de 2024 (25% des effectifs). On note enfin un creux sur la tranche 50-54 ans et une part des moins de 30 ans qui reste basse (moins de 7%).

Origine géographique des agents



Par origine géographique du domicile, la part des cestadais est encore en augmentation par rapport à 2024. Les quasi deux tiers des agents du CCAS résident à Cestas. Les autres agents habitent dans les communes girondines aux alentours, et sur le bassin. Notons, comme l'année dernière, qu'aucun agent ne réside sur le territoire de la communauté de communes (hors Cestas).

Promotions et sanctions

Promotions	8	Sanctions	1
------------	---	-----------	---

Beaucoup plus de promotions en 2025 pour le CCAS (+7), avec notamment deux promotions internes (en catégorie A et en catégorie B).

On note une sanction prononcée en 2025 (+1).

Formation

Nombre	Jours	Agents
Catégorie A	3,5	1
Catégorie B	0	0
Catégorie C	49,5	16
Total	53	17

On dénombre environ 57% d'agents partis en formation en 2025. Ce chiffre est inférieur à l'année précédente où près de 90% des agents étaient concernés. En 2025, par rapport à l'effectif total, cela représente 1,8 jours de formation par agent (3,1 par agent parti en formation).

Absentéisme

Nombre	Arrêts	Jours
Maladie ordinaire	29	496
Longue maladie	1	365
Accidents de service	2	103
Maladie professionnelle	3	790
Total	35	1.754

Le taux d'absentéisme, bien qu'encore élevé, a baissé de 8 points pour se positionner cette année à 16%. Cette baisse est principalement due à la forte diminution des arrêts pour maladie ordinaire (-21 arrêts et une chute de 60% en nombre de jours). Le nombre d'accidents et maladies professionnelles est également à la baisse (-20%), comme le nombre de jours de longue maladie (-33%). Le départ de plusieurs agents en incapacité physique explique aussi ces résultats.

La moyenne de jours d'absence par arrêt reste néanmoins similaire à celle de 2024 (50 jours contre 51). On note que 13 agents (43%) n'ont présenté aucun arrêt de travail pour maladie ordinaire ou longue maladie en 2025 (4 personnes de plus qu'en 2024).

Obligation d'emploi de travailleurs handicapés

L'obligation d'emploi de 6% représente 1 poste. Au 31 décembre 2025, le CCAS respecte très largement cette obligation, sans être obligé de verser de compensation financière au FIPHFP. On comptabilise en effet 5 agents justifiant d'une RQTH. Cela représente, comme l'année précédente, un taux d'emploi de 15%.

Salaires moyen

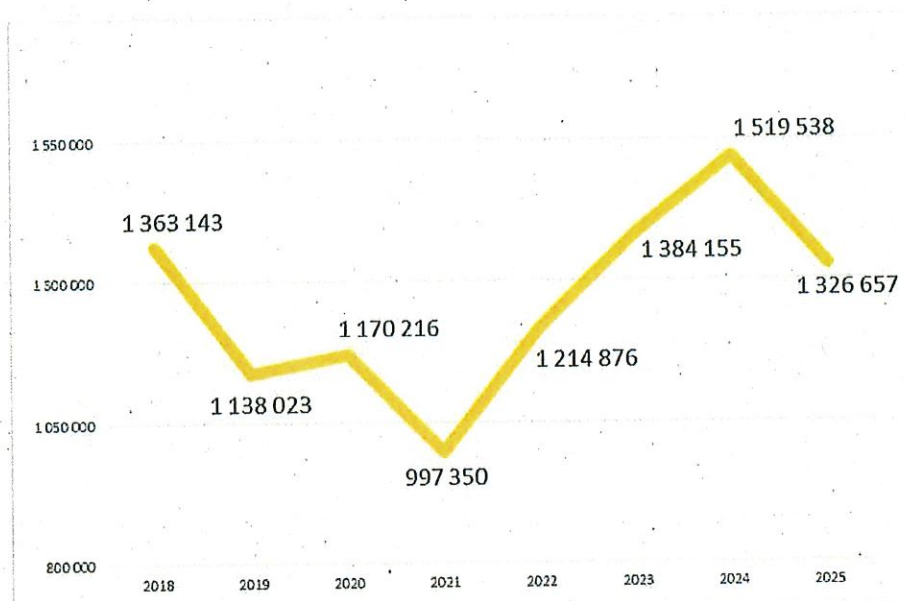
Le salaire brut moyen des agents du CCAS est de 2 520 € au 31 décembre 2025, en légère baisse par rapport à 2024 (2 606 €) et en-dessous des moyennes de la ville et de la CCJEB (respectivement 2.616 et 2.588 €). Le départ d'agents plus anciens est la principale explication.

La comparaison des salaires hommes/femmes n'est pas opérante dans la mesure où le CCAS n'emploie que deux hommes, dont un encadrant. Le secret statistique ne permet pas de diffuser les chiffres.

Temps de travail

Le temps de travail des agents du CCAS est basé sur 1607 heures. Le cycle annuel concerne le service d'aide à domicile. Les autres agents travaillent selon un cycle hebdomadaire.

2 - Évolution de la massé salariale



La masse salariale est maîtrisée, malgré l'augmentation de la cotisation patronale CNRACL. La baisse est liée aussi à l'évolution des effectifs. En 2025, la masse salariale a diminué de 12,7% (-192 881€). La baisse concerne principalement le service d'aides à domicile, avec une baisse sensible de la nécessité de recourir à des remplacements.

Répartition rémunérations et charges

Nature	BP	SAD	TOTAL
Rémunération Titulaires	222.945 €	399.331 €	622.276 €
NBI ET SFT	9.282 €	6.990 €	16.272 €
Régime indemnitaire Titulaires	91.610 €	122.111 €	213.721 €
Rémunération Contractuels	76.166 €	124.334 €	200.500 €
Charges patronales	162.804 €	111.085 €	273.888 €
TOTAL	562.807 €	763.850 €	1.326.657 €

Avantages en nature

Comme les années précédentes, les seuls avantages en nature accordés aux agents du CCAS sont relatif à l'attribution d'un logement de fonction. En 2025, cela représente 4 343 €.

Heures supplémentaires

Type d'heure	Normale	Dim / JF	Nuit	Total
Montant	15,1 €	0 €	0 €	15,1 €
Nombre	1	0	0	1

Les heures supplémentaires rémunérées sont à un niveau proche de 0. Parallèlement le CCAS a rémunéré 940 € d'heures complémentaires (delta entre le temps non complet et le temps plein), pour un montant de 11 173 €

Astreintes

Tous types	
Montant	12.307 €
Nombre	98

Les astreintes permettent d'assurer le fonctionnement en sécurité des services. Elles sont hebdomadaires. Les interventions effectuées donnent lieu à une indemnité spécifique ou au paiement d'heures supplémentaires (filière technique). Le montant est en hausse de 12,8%. Les astreintes ont augmenté de 25 unités en 2025.

Prestations sociales et autres indemnités

Type	Montant	Nb agents
Participation Mutuelle	300 €	2
Participation Prévoyance	720 €	7
Participation ALSH, séjours	267 €	2
Allocation enfant handicapé	2.196 €	1
Forfait mobilité durable	400 €	2
Indemnité télétravail	226	3

Les conventions de participation passées avec le CDG33 n'ont pas rencontré le succès escompté. Le système de la labellisation profitait à plus d'agents.

D'autres prestations sociales sont versées directement par le CCAS pour aider à la prise en charge des coûts de garde d'enfants et de séjours en ALSH, ainsi que l'accompagnement d'enfants handicapés.

L'indemnité de télétravail a bénéficié à 3 agents du CCAS en 2025 (- 2 agent). La participation journalière est fixée par les textes à 2,88 € par jour. 79 journées de télétravail ont été indemnisées en 2025 (-57 jours).

B/ Evolution des dépenses de personnel en 2026

La masse salariale, (voir tableau de composition des rémunérations) représente aujourd'hui environ 1.326.657 €, dont 273 888 € de charges patronales.

La proposition du BP 2026 prend en compte les évolutions suivantes dont les événements impactent la masse salariale de manière automatique, sans qu'il soit possible d'arbitrer entre les sommes correspondantes :

- le GVT lié à l'évolution des carrières
- l'effet Noria (balance des entrants et des sortants)
- l'augmentation du smic de 1,18% du 1^{er} janvier 2026
- l'augmentation de 3 pts de la cotisation patronale retraite des agents titulaires (CNRACL)
- le nouveau versement régional mobilité (0,15% des traitements)

A cela s'ajoute différentes mesures prises en faveur des personnels :

- renouvellement de l'enveloppe de régime indemnitaire CIA, liée à la manière de servir

Les autres mesures sont liées à l'organisation des services (effet noria évoqué ci-dessus).

REALISE 2025	1 326 657	
Surcoûts 2026	Montant	%
Effet Noria (balance entrants/sortants)	37 080	2,79%
GVT (évolution des carrières)	4 800	0,36%
Indemnisation CET	5 000	0,38%
Smic (+1,18% au 01/01/26)	1 000	0,08%
Versement mobilité Régional (0,15% traitement)	1 250	0,09%
Taux patronal CNRACL (+3 pts en année pleine)	25 000	1,88%
Ensemble	74 130	5,59%
PRÉVISIONNEL 2026	1 400 787	

Nouveaux postes (compris dans l'effet Noria)

Emploi	Catégorie
1 Chargé.e de l'épicerie sociale	B
1 service civique épicerie sociale	C

C/ Politique Ressources Humaines

La gestion des ressources humaines, mutualisée entre la Ville de Cestas, le CCAS et la CCJEB porte des objectifs précis participant à la qualité de vie au travail, intégrés dans les Lignes Directrices de Gestion (LDG) de la Collectivité :

- Maîtriser la progression des effectifs en fonction des besoins des services et des contraintes budgétaires
- Anticiper et réduire le vieillissement des effectifs par le recrutement
- Renforcer l'encadrement A et l'encadrement intermédiaire B et homogénéiser les pratiques managériales au sein des services
- Fiabiliser la méthode de recrutement par une analyse approfondie des motivations, personnalités et comportement professionnels
- Construire un dispositif d'intégration des nouveaux arrivants et d'évaluation de cette intégration
- Renforcer le lien entre le plan de développement des compétences et les entretiens professionnels
- Conforter la mise en place d'un régime indemnitaire fondé à la fois sur les responsabilités liées au poste occupé et sur la manière de servir
- Développer l'information et la communication interne
- Poursuivre l'amélioration des conditions de travail et des locaux en lien avec l'élaboration et la mise à jour du Document Unique, notamment en poursuivant la mise en place des actions issues du diagnostic des RPS
- Continuer l'accompagnement social des agents via la subvention apportée au CGOS et par le biais des participations financières santé et prévoyance ainsi que celles liées aux événements familiaux
- Poursuivre la conduite d'un dialogue social de qualité
- Promouvoir l'égalité hommes femmes dans les différentes politiques RH menées (voir ci-dessous)

D/ La Prévention

Dans la continuité de l'audit des RSP initié en 2023, un certain nombre d'action sont mises en place, sur la base des axes prioritaires travaillés avec les organisations syndicales et les services

Pour rappel, les axes prioritaires sont :

- La gestion des EPI : le marché a été renouvelé en 2025
- Amélioration des locaux : un marché de maîtrise d'œuvre a été signé en 2025. Le permis de construire est en cours d'instruction.
- Questionnement des cycles de travail et des horaires variables
- Accueil des publics difficiles : formation spécifique intégrée au plan de formation
- Prévention de l'usure professionnelle
- Développement des groupes d'analyse des pratiques professionnelles par un accompagnement extérieur

E/ L'égalité Femmes/Hommes

La promotion de l'égalité femmes/hommes à Cestas ne se limite pas à l'effectif de la CCAS. La politique RH menée sur le sujet couvre les 3 collectivités de Cestas.

Les actions déjà menées sur le sujet, comme celles qui le seront dans le cadre des LDG, sont détaillées ainsi :

- Politique de recrutement non discriminatoire fondée sur la notion de compétence et de personnalité, dépassant les clichés liés au genre
- Sensibilisation des agents aux stéréotypes de genre et aux biais inconscients, notamment par le biais de formations.
- Veille RH sur les écarts salariaux entre les sexes et prise de mesure visant à les réduire si elles ne sont pas fondées sur les compétences et/ou les responsabilités assurées. Le régime indemnitaire IFSE, commun à tous les agents et à toutes les filières ou presque, est déjà attribué sur la base des missions accomplies, sans notion de genre. Les salaires relèvent de grilles nationales non discriminantes. Il faudra veiller à ce que les primes liées à la manière de servir soient bien attribuées sans discrimination.

- Poursuite de l'accompagnement à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Les nombreux cycles de travail adoptés par la collectivité permettent une première souplesse. Le télétravail ajoute aussi à cet équilibre.

- Accès équitable à la formation et au développement professionnel.

Les personnels féminins, notamment en catégorie C, sont de plus en plus incités à la formation. Le développement des formations proches du lieu d'emploi est également une priorité.

- Encouragement de la participation des femmes à tous les niveaux de l'organisation, y compris aux postes de direction.

C'est déjà le cas aujourd'hui sur les 3 collectivités, tant pour les postes de Direction que pour les postes de Chefs de service. Près de 55% des postes d'encadrement sont assurés par des femmes. Pour le CCAS, la répartition est de 66% pour les femmes (2 postes) et 33% pour les hommes (1 poste).

- Politique de prévention du harcèlement sexuel intégrée à la politique générale de prévention des risques et procédure de dénonciation du harcèlement protégeant les intérêts des femmes.

- Élaboration de plans de succession tenant compte de la diversité des talents et du potentiel de leadership des femmes.

- Collaboration avec des organisations externes pour partager les meilleures pratiques et participer à des initiatives visant à promouvoir l'égalité des sexes.

5/ Les principaux axes d'intervention 2026

Les travaux du CCAS devraient être achevés en fin d'année permettant le déménagement des agents à la fin de l'année. Des crédits sont prévus au budget pour l'acquisition de nouveaux bureaux.

L'action quotidienne du CCAS s'inscrit autour de l'accompagnement des publics les plus précaires, tant dans le domaine du logement, du budget, de la santé, du meilleur maintien à domicile ou de suivi des allocataires du RSA.

Un certain nombre de projets structurants devraient trouver une concrétisation au cours de l'année 2026.

La gestion des Résidences Autonomie

A l'instar des années précédentes, le CCAS poursuivra son action dans le cadre de la gestion de nos deux résidences autonomie, en ouvrant la restauration aux seniors de notre commune et en proposant un programme d'animations adaptés.

Des crédits seront prévus pour la réfection éventuelle des logements au départ d'un occupant.

Les travaux au sein de la Résidence le Ginestey devraient démarrer dans le courant du 1^{er} semestre 2026. A ce jour, l'ensemble des marchés de travaux a été signé par ENEAL.

Ces travaux vont principalement porter sur :

- la réfection de l'ensemble du bâtiment principal permettant la mise aux nouvelles normes du satellite, l'aménagement de la salle de restauration ainsi que d'un espace commun spécialement dédié aux activités
- sur l'amélioration du confort thermique de l'ensemble des logements avec une isolation en toiture, la décarbonation du système de chauffage ainsi que la réfection des salles de bain.

L'ensemble de ces travaux sera réalisé avec les logements occupés.

La restauration sera assurée au sein de la résidence autonomie de Gazinet.

Parallèlement à ces travaux financés par ENEAL, une nouvelle convention viendra déterminer les modalités de la mise à disposition des locaux au CCAS, le montant de la redevance (qui devrait être identique à celle versée antérieurement) ainsi que la prolongation du bail emphytéotique relatif à la mise à disposition du terrain.

L'année 2026 sera également consacré à la mise en place du plan d'actions à l'issue de l'évaluation externe de nos résidences autonomie.

Le fonctionnement du service d'aide à domicile

Les crédits sont prévus pour assurer le fonctionnement du service d'aide à domicile en tenant compte :

- d'une stagnation de la participation du Conseil Départemental (par l'intermédiaire du Réseau Départemental d'Aide à Domicile)
- de la baisse des plans d'aide accordés par le Département
- de l'incertitude liée au contrôle, par le Département, des temps d'intervention des aides à domicile

Comme les années précédente, l'équipe pluridisciplinaire du CCAS intervient au domicile des personnes âgées pour établir un diagnostic de la situation, en lien avec les familles, afin de conseiller et d'accompagner les seniors dans leur maintien à domicile.

Le renforcement de l'aide sociale en direction des publics les plus précaires

Notre CCAS développera son action en direction des publics précaire dans le cadre de l'ouverture de l'épicerie sociale. Les travaux sont en cours, la coordinatrice a pris ses fonctions en janvier 2026.

Les crédits (50 000 €) prévus au budget permettront d'équiper le bâtiment qui sera mis à disposition par la commune. Outre l'espace dédié à la vente et au stockage des produits, un espace commun est prévu pour réaliser des actions collectives et pour proposer un lieu d'accueil convivial tout public. Des actions sont prévues autour du « mieux manger pour tous » ainsi que l'accompagnement à la parentalité.

Un travail est engagé autour de l'approvisionnement alimentaire. La majeure partie sera assurée par la banque alimentaire. Le complément devrait être assuré en circuit court auprès des fournisseurs locaux. Le montant prévu pour l'acquisition de denrées et autres produits est s'établit à environ 25 000 € pour un fonctionnement sur un semestre. Le montant des recettes devrait s'établir aux alentours de 10 000 €.

L'ouverture de l'épicerie sociale s'inscrit également dans une réflexion globale sur l'aide sociale facultative dispensée par le CCAS afin d'offrir aux usagers précaires l'accompagnement le plus adapté à leur situation.

Le fonctionnement de l'épicerie sociale s'inscrira en complémentarité de l'action de Cestas Entraide.

A l'instar des années précédentes, l'action du CCAS s'inscrit en complémentarité de l'action menée par les services du Département de la Gironde.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SEANCE DU 06 FÉVRIER 2026
N°1/4

OBJET : APPEL A COTISATION DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES CENTRES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX D'ACTION SOCIALE DE LA GIRONDE POUR L'ANNEE 2026 – AUTORISATION.

Monsieur le Président expose,

L'UDCCAS a pour objet de représenter, soutenir et accompagner les CCAS/CIAS dans l'exercice de leurs missions, notamment par des actions d'information, de formation, de mise en réseau et de représentation institutionnelle.

Comme les années précédentes, l'adhésion à l'UDCCAS permet au CCAS de bénéficier de ses services et de participer à une dynamique partenariale à l'échelle départementale.

Le montant de la participation de notre CCAS pour l'année 2026, s'élève à 639 euros (0,0377 € par habitant).

Considérant l'intérêt pour le CCAS, il vous est donc proposé de renouveler l'adhésion à l'UDCCAS.

Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Fait siennes les conclusions du rapporteur.
- Autorise le Président à verser, au titre de l'année 2026, la participation d'un montant de 639 € à l'UDCCAS.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Secrétaire de séance



Géraldine MEILLON

Le Président du CCAS,
Maire de CESTAS



Jérôme STEFFE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SEANCE DU 06 FEVRIER 2026
N°1/5

OBJET : SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE – ACTUALISATION DES TARIFS DES PRESTATIONS EFFECTUEES SANS PRISE EN CHARGE - AUTORISATION

Monsieur le Président expose,

Dans le cadre de notre service de maintien à domicile, des interventions sont réalisées au titre des « emplois familiaux » c'est-à-dire sans prise en charge des caisses de retraites ou du Département.

Ce tarif a été révisé le 14 février 2025 et est actuellement à 26.80 €/h.

Afin de rapprocher ce tarif des taux horaires pratiqués par les services d'aide à domicile du secteur et du coût de revient, il vous est proposé d'augmenter le tarif horaire en se basant sur le tarif des caisses de retraite CARSAT/CNAV/MSA.

Le Conseil d'administration de la CNAV a décidé de revaloriser le montant de participation horaire de l'aide humaine au 01/01/2026. Le tarif horaire de référence est désormais de 27.10 euros.

Pour rappel, le coût horaire d'une intervention d'aide à domicile a été évalué à 51,26 euros.

Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Fait siennes les conclusions du rapporteur
- Fixe le tarif horaire sans prise en charge à 27.10 € à compter du 01/04/2026.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Secrétaire de séance



Géraldine MEILLON

Le Président du CCAS,
Maire de CESTAS



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SEANCE DU 6 FEVRIER 2026**N°1/6****OBJET : AUGMENTATION DES REDEVANCES LOCATIVES POUR LA RESIDENCE « LE GINESTEY » -
AUTORISATION**

Monsieur le Président expose,

Considérant qu'une erreur matérielle a été constatée dans l'application de l'indice de référence des loyers lors de la révision annuelle des loyers de la Résidence Autonomie,

Considérant que, de ce fait, les loyers prélevés au mois de janvier ont été calculés sur la base d'un montant erroné,

Considérant la nécessité de procéder à une régularisation afin d'appliquer le montant exact des loyers conformément à la réglementation en vigueur,

Considérant l'évolution de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) du deuxième trimestre 2025, il vous est proposé d'appliquer une augmentation des redevances de **1.04 %** au 1^{er} janvier 2026 :

- Pour les T1bis :

LOYER	347.85 €
CHARGES ENTRETIEN	192.26 €
CHARGES ENERGIE	86.80 €
TOTAL REDEVANCE	626.91 €

- Pour les T2 :

LOYER	405.17 €
CHARGES ENTRETIEN	223.92 €
CHARGES ENERGIE	101.11 €
TOTAL REDEVANCE	730.20 €

- Pour les garages : **35.80 €**

Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Fait siennes les conclusions du rapporteur
- Adopte les modalités d'augmentation des redevances locatives pour la Résidence « Le Ginestey ».
- Autorise le Président à procéder au remboursement des trop perçus sur les loyers du mois de janvier

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Secrétaire de séance



Géraldine MEILLON

Le Président du CCAS,
Maire de CESTAS



Jérôme STEFFE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SEANCE DU 6 FÉVRIER 2026

N°1/7

**OBJET : AUGMENTATION DES REDEVANCES LOCATIVES POUR LA RESIDENCE « EVA » -
AUTORISATION**

Monsieur le Président expose,

Considérant qu'une erreur matérielle a été constatée dans l'application de l'indice de référence des loyers lors de la révision annuelle des loyers de la Résidence Autonomie,

Considérant que, de ce fait, les loyers prélevés au mois de janvier ont été calculés sur la base d'un montant erroné,

Considérant la nécessité de procéder à une régularisation afin d'appliquer le montant exact des loyers conformément à la réglementation en vigueur,

Considérant l'évolution de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) du deuxième trimestre 2025, il vous est proposé d'appliquer une augmentation des redevances de **1.04 %** au 1^{er} janvier 2026 :

- Pour les T1bis :

LOYER	384.99 €
CHARGES ENTRETIEN	202.18 €
CHARGES ENERGIE	96.57 €
TOTAL REDEVANCE	683.74 €

Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Fait siennes les conclusions du rapporteur
- Adopte les modalités d'augmentation des redevances locatives pour la Résidence « EVA »
- Autorise le Président à procéder au remboursement des trop perçus sur le mois de janvier

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Secrétaire de séance



Géraldine MEILLON

Le Président du CCAS,
Maire de CESTAS



Jérôme STEFFE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SEANCE DU 06 FEVRIER 2026**N°1/8****OBJET : ACTUALISATION DU PRIX DES REPAS DANS LES RESIDENCES POUR L'AUTONOMIE –
AUTORISATION.**

Monsieur le Président expose,

Il vous est proposé d'actualiser les tarifs des repas dans les RPA en augmentant de 1 %, en relation avec la délibération (N°9/20) du Conseil Municipal du 18 décembre 2025.

La dernière augmentation de ce tarif remonte à mars 2025.

Par ailleurs, une révision des tranches en lien avec les barèmes de ressources de la CARSAT est aussi proposée et doit permettre aux personnes seules et aux couples percevant le minimum vieillesse de bénéficier du premier tarif de la grille :

QF = Revenu fiscal de référence / 12 mois / Nbr de personnes au foyer.

QF		Tarif repas en €
1 personne	1 couple	
De 0,01 à 1034.28	De 0.01 à 1 605.73	1.55 €
1034.29 à 1 254	1 605.74 à 1 996	3.13 €
1 1254 à 1 527	1 996 à 2 168	4.65 €
Au-delà de 1 527	Au-delà de 2 168	6.36 €

Barème valable à compter du **1^{er} Mars 2026** et jusqu'au prochain changement de tarif.

Les repas au tarif invité passeront de **8.38 €**.

Afin d'instruire les demandes de tarification, l'avis d'imposition au 1^{er} janvier de l'année en cours sera demandé aux usagers.

Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Fait siennes les conclusions du rapporteur
- Adopte l'augmentation des tarifs des repas dans les résidences pour l'autonomie, à compter du 1^{er} mars 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Secrétaire de séance



Géraldine MEILLON

Le Président du CCAS,
Maire de CESTAS



Jérôme STEFFE

Convention de partenariat – Grappe CIAS DU PAYS DE FENELON

Programme ESMS numérique

Je déclare en tant que responsable de l'Organisme gestionnaire (FINESS juridique) :

CCAS de CESTAS – FINESS EJ 330794512

- avoir pris connaissance de la Convention de partenariat de la grappe CIAS DU PAYS DE FENELON signée par le porteur de la grappe CIAS DU PAYS DE FENELON
- donner mon accord pour que mes structures citées ci-dessous s'engagent dans la Grappe CIAS DU PAYS DE FENELON selon les modalités prévues par la présente Convention de partenariat

RESIDENCE AUTONOMIE EVA - FINESS ET 330797267

RESIDENCE AUTONOMIE LE GINESTEY – FINESS ET 330796905

- avoir pris connaissance du fait que lorsque tous les membres définitifs de la grappe auront signé cette Convention de partenariat, la Convention sera compilée et me sera envoyée.

Fait à CESTAS, le 22 Janvier 2026

Pour **CCAS de CESTAS – FINESS EJ 330794512**

- représenté par : J. STEFFE
- en qualité de : Président du CCAS

Signature et cachet de la structure :

